

CONSEILS À L'ATTENTION DES OPC (ORGANISATEURS PROFESSIONNELS DE CONGRÈS)

Si vous devez organiser un congrès nécessitant un service d'interprétation, rappelez-vous que l'engagement d'**interprètes professionnels** constituera un facteur-clé de son succès.

Contactez un interprète-conseil **AIIC**, qui vous conseillera et établira un **devis** adapté aux besoins de votre client. Transmettez-lui les **informations suivantes** :

- sujet et programme de la conférence ;
- lieu, dates et horaires ;
- langues des conférenciers et des participants ;
- modalité de l'interprétation : simultanée ou consécutive ;
- nombre de salles ;
- installation technique et sonorisation.

Documentation nécessaire

Pour assurer une prestation de la meilleure **qualité**, les interprètes doivent pouvoir se documenter avant la tenue de la conférence. Prévoyez donc de leur faire parvenir suffisamment à l'avance des documents tels que :

- l'ordre du jour ou le programme de la conférence ;
- les comptes rendus des réunions précédentes, des documents de référence, des articles sur le même sujet, etc. ;
- la liste des orateurs, leur pays d'origine et la langue dans laquelle ils s'exprimeront ;
- les textes des communications qui seront lues pendant la conférence ;
- tous les textes remis par les intervenants aux organisateurs ;
- un exemplaire du script s'il est prévu de projeter du matériel audiovisuel (diapositives, séquences vidéo) ;
- la documentation envoyée aux participants.

Si la réunion est très spécialisée, il peut être utile d'inclure au contrat une **séance** préalable **d'information et de terminologie** pour les interprètes.

Installation technique

L'interprète-conseil **AIIC** peut vous conseiller quant aux aspects techniques de l'interprétation :

- nombre d'écouteurs pour les orateurs et les participants ;
- nombre de cabines et de canaux (en général 1 par langue) ;
- son, micros de salle et de table... ;
- situation des cabines et des écrans de projection.

L'interprète-conseil **AIIC** assurera la coordination entre l'OPC et l'équipe d'interprètes. Il convient que l'OPC désigne également une personne qui assurera la liaison avec lui et sera son interlocuteur.

**Ces informations vous sont fournies par les interprètes d'ESPaic
(Région Espagne de l'AIIC)**

Copyright ESPaic, 2001